

# - FICHE SANTE -

Une fiche par enfant et par stage (à photocopier avant de compléter)

Mon enfant est inscrit à l'activité suivante :

.....

ENFANT :

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro national : .....

Adresse : .....

N° téléphone : .....

Ecole et classe : .....

CONTACT EN CAS DE NECESSITE :

Nom : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : .....

N° téléphone en journée : .....

**Qui est le chef de ménage et quel est son numéro national ?**

.....

INFORMATIONS MEDICALES :

Maladies antérieures de l'enfant : varicelle / oreillons / rougeole / rubéole /  
bronchite / coqueluche / pleurésie / autre : .....

Autres affections : diabète / épilepsie / asthme / affection cardiaque /  
affection cutanée

Opération(s) subie(s) + année : .....

Est-il vacciné contre le tétanos ? OUI  - NON

Date du dernier vaccin : .....

Allergies : aux antibiotiques : OUI  - NON

A d'autres médicaments : .....

A autre chose : .....

Suit-il un régime alimentaire particulier ? .....

Porte-t-il des lunettes ? OUI  - NON

CONTEXTE FAMILIAL :

L'enfant vit : chez ses parents  chez sa mère  chez son père

autre  : .....

Y a-t-il eu un décès récent dans la famille : OUI  - NON

ACTIVITES / LOISIRS :

Fait-il du sport ? OUI  - NON

Si oui, lequel ? .....

Loisirs préférés : .....

Peut-il participer à toutes les activités ? OUI  - NON

Autres renseignements utiles : .....

AUTORISATIONS PARENTALES :

A emmener votre enfant aux activités extérieures prévues par l'équipe  
d'animateurs, à pieds ou avec les transports en commun.

Pour la plaine nature : à circuler en voiture pour explorer les environs.

A appeler le médecin le plus proche si la responsable de plaine le juge  
nécessaire, en cas de problème de santé de l'enfant lors de son séjour dans  
une structure d'accueil ;

A administrer les médicaments prescrits par le médecin consulté le cas  
échéant ;

A appliquer du cédim, de l'harnica, ou du calmiderm en cas de petits  
bobos ;

A appeler le service 112 et faire hospitaliser l'enfant en cas d'urgence ;

En cas d'urgence et dans l'impossibilité de contacter les parents, ceux-ci  
autorisent la responsable de la plaine à prendre toute décision concernant  
l'enfant (traitement médical, opération ...)

L'enfant peut-il rentrer seul à la maison ? OUI  - NON

J'accepte qu'une photo de groupe avec mon enfant soit publiée dans un  
folder et /ou dans un journal et /ou insérée sur le site de la commune de  
Musson : OUI  - NON

Date et signature des parents :